



Contester un affichage au sein de l'entreprise sans être prevenu

Par **Chapi**, le **01/03/2012 à 10:31**

Bonjour, je suis étudiant en Licence de Droit, et actuellement sur un Cas Pratique en Droit Collectif dont je n'arrive pas à résoudre une partie:

Une déléguée syndicale affiliée à la CGT se rend compte qu'au sein d'une entreprise des gens se plaignent que le directeur les appelle sur leur téléphone professionnel à des heures tardives (~22h, même le dimanche) fréquemment, et décide de faire placarder des affiches sur les bureaux, dénonçant ces pratiques "aliénantes" et allant même jusqu'à demander des augmentations en contrepartie

=> L'employeur se demande s'il peut contester cet affichage, n'ayant même pas été mis au courant

(à noter que ce problème fait partie d'un plus large cas pratique dont j'ai déjà traité les autres points, celui-là je vois pas du tout, notamment vis-à-vis du droit syndical)

En espérant que quelqu'un sera plus inspiré que moi :)!